

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 18/07/2022
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 45
Nombre de procurations : 1
Votes pour : 46
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURET Jean-Luc, SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon(Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : /

ETAIENT EXCUSES: COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize)

PROCURATIONS: COSTES Jean-Paul à SUPERY Jean-Marc

Délibération n° 2022-79

Objet : Délégation au Conseil d'Administration de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Communauté Professionnelle et Territoriale de Santé locale, la CPTS Ariège Pyrénées est une Association loi 1901, portée par des professionnels de santé de l'Ariège avec des membres. Cette structure regroupe 155 communes le long de la nationale 20 et représente 62% de la population du département.

Il indique que cette organisation souhaite apporter une réponse aux problématiques des professionnels de santé et aux besoins des patients du territoire en construisant des parcours cohérents.

Il ajoute qu'elle permet aux professionnels de structures médicales, médico-sociales et sociales de créer du lien, de rendre le territoire attractif et de proposer un accès aux soins facilité pour éviter les ruptures de parcours en répondant à des missions socles et complémentaires prédéfinies par les financeurs.

Il précise que son Conseil d'Administration regroupe 3 collèges :

- les professionnels de santé libéraux du territoire,
- les structures médicales, médico-sociales et sociales
- les élus et représentant des usagers.

Il indique qu'il s'agit par conséquent de désigner un délégué pour représenter la communauté de communes Arize Lèze au conseil d'administration.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, désigne Anne COURTIAL pour représenter la Communauté de Communes Arize Lèze au Conseil d'Administration de la CPTS Ariège Pyrénées.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Claude COURNEIL